

Demande d'aide pour un impayé < 300 € :

- Impayé d'énergie Impayé d'eau

**Formulaire à nous retourner
complété et signé, avec les
justificatifs :**

fsl@nantesmetropole.fr

ou

Service FSL
2 COURS DE CHAMPS DE MARS
44923 Nantes CEDEX 9

!! Un seul envoi : soit par courrier postal, soit par email.

- ▶ Vous (ou votre conjoint(e)) avez **25 ans ou plus**, ou avez des enfant(s) à charge.
- ▶ Vous résidez sur Nantes Métropole, vous n'êtes ni étudiant, ni scolaire.
- ▶ Vous n'avez pas pu payer une **facture d'eau ou d'énergie**, avec un **impayé total de 300 € maximum**, et ne faisant pas l'objet d'un contentieux (huissier).
- ▶ Il s'agit de votre **première demande** identique **dans l'année**.
- ▶ Vos **ressources** sont inférieures au **plafond d'intervention** commun du FSL :

Nombre d'enfants :	1	2	3	4		
Personne seule	1026 €	1334 €	1643 €	1951 €	+ 308€ / enfant supplémentaire	(plafond commun au 1 ^{er} janvier 2020)
Couple	1540 €	1848 €	2156 €	2465 €		

Retrouvez toutes es conditions d'éligibilité sur metropole.nantes.fr (cherchez « FSL »).

Si votre impayé est supérieur à 300 euros, pour une seconde demande dans l'année, ou si vos ressources sont supérieures au plafond d'intervention, rapprochez-vous de votre assistant(e) social(e), qui pourra évaluer votre situation et constituer une demande spécifique.

▶ Joignez à cette demande les justificatifs suivants :

- Copie d'un **justificatif d'identité en cours de validité** : carte d'identité, résident ou de séjour, passeport ou permis.
- Justificatifs des ressources perçues au cours des 3 derniers mois**, uniquement pour les ressources suivantes : salaires, indemnités journalières, retraites, versements pôle emploi.
- Copie recto / verso de la facture impayée (ou de relevé détaillé de charges locatives)**

• Vos informations personnelles

	DEMANDEUR	CONJOINT
Votre NOM de naissance :		
Votre NOM d'usage :		
Votre prénom :		
Votre adresse postale :		
Date de naissance :		
Situation de famille :		
Situation professionnelle :		
N° CAF ou MSA (obligatoire) :	_____	_____
Votre téléphone :		
Votre adresse email (facultatif) :		

• Enfants ou autres personnes vivant au foyer

	1	2	3	4	5
NOM Prénom :					
Date de naissance :					
Lien familial :					

Toute fausse déclaration est passible des peines mentionnées aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Dans le cadre de ses procédures d'instruction, Nantes Métropole va collecter et enregistrer des informations à caractère personnel, qui seront réservées à l'usage du Fonds de Solidarité Logement, ne peuvent être communiquées à des tiers sans votre consentement et seront conservées pour une durée maximum de trois ans après la clôture de votre dossier. Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant le Fonds de Solidarité Logement (coordonnées ci-dessous) ou le délégué à la protection des données de la collectivité (dpd@nantesmetropole.fr). Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement, de définir le sort de ses données après son décès et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

- Indiquez les ressources perçues dans les trois mois précédant la demande pour toutes les personnes présentes au foyer :

	DEMANDEUR			CONJOINT			AUTRES PERSONNES :		
	1 ^{er} mois	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er} mois	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er} mois	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Salaire									
Autre revenu activité									
Indemnités journalières									
RSA									
Prime d'activité									
Retraite									
AAH									
Pension d'invalidité									
Prestations familiales									
Pension veuvage									
Autre (précisez) : _____									
TOTAL									

STATUT ET CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT		CHAUFFAGE	TAILLE DU LOGEMENT
<input type="checkbox"/> Locataire HLM <input type="checkbox"/> Locataire privé <input type="checkbox"/> Accédant <input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Immeuble collectif <input type="checkbox"/> Maison individuelle Si connu, diagnostic énergétique (DPE) du logement : <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Collectif <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> électricité <input type="checkbox"/> fioul	<input type="checkbox"/> studio <input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T1bis <input type="checkbox"/> T2 <input type="checkbox"/> T3 <input type="checkbox"/> T4 <input type="checkbox"/> T5 <input type="checkbox"/> T6 Surface approx. (m ²) : _____

- Signature de votre demande

► Datez et signez votre demande :

Fait à : _____ le ____/____/____

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.



Dès réception de votre demande d'aide portant sur un impayé d'énergie, le FSL informe votre fournisseur pour éviter une coupure de fourniture le temps de l'instruction de cette dernière.

Tous les éléments sollicités dans ce formulaire sont indispensables à l'étude de votre dossier. Celui-ci sera traité sous un délai de 15 à 20 jours, et une réponse vous sera apportée par courrier postal.

Toute fausse déclaration est passible des peines mentionnées aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Dans le cadre de ses procédures d'instruction, Nantes Métropole va collecter et enregistrer des informations à caractère personnel, qui seront réservées à l'usage du Fonds de Solidarité Logement, ne peuvent être communiquées à des tiers sans votre consentement et seront conservées pour une durée maximum de trois ans après la clôture de votre dossier. Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant le Fonds de Solidarité Logement (coordonnées ci-dessous) ou le délégué à la protection des données de la collectivité (dpd@nantesmetropole.fr). Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement, de définir le sort de ses données après son décès et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).